

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC  
ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière  
QUE :

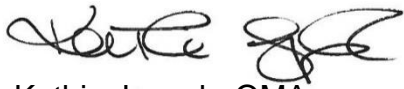
Lors de la séance extraordinaire tenue le **11 juin 2018**, le conseil a adopté le  
règlement suivant :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-254**  
abrogeant les règlements 2017-238 et 2018-251  
**DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 3 389 358\$ ET UN EMPRUNT DE 3 389 358 \$ AUX  
FINS DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GRANDE-  
CAROLINE, DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 2<sup>ÈME</sup> AVENUE (SANITAIRE ET  
AQUEDUC) ET L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE GÉOLOCALISATION DES  
INFRASTRUCTURES**

\*\*\*

Ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Rougemont, 61 chemin de  
Marieville, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30,  
et le vendredi de 8h30 à midi ainsi que consulté en ligne à l'adresse :  
[www.rougemont.ca](http://www.rougemont.ca)

Donné à Rougemont, ce 12<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2018.



Kathia Joseph, OMA  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Kathia Joseph, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont, certifie par la présente que j'ai  
affiché le présent avis public aux trois endroits définis par le conseil, soit : à la mairie, à l'église catholique et à la  
bibliothèque municipale, et sur le site internet de la municipalité [www.rougemont.ca](http://www.rougemont.ca) et ce, conformément à la loi, le  
12<sup>ème</sup> jour du mois de juin deux-mille-dix-huit.

Donné à Rougemont, ce 12 juin 2018.



Kathia Joseph, OMA  
Secrétaire-trésorière